

# Parc du plateau

Programmation écologique d'un site de compensation dans le cadre de mesures ERC pour le projet ALTIVAL

Dans le cadre de la réalisation du projet Altival, infrastructure d'un nouveau genre associant boulevard urbain, collectrice bus, promenade piétons-cycles et corridor écologique, les compensations doivent être envisagées du fait de la destruction d'espèces protégées présentes ponctuellement sur le site. Malgré les Évitements et le Réductions, des Compensations restent nécessaires (demande ERC).

Au total, la compensation à réaliser couvre une superficie de 8000 m² et sera inséré au cœur du Parc du Plateau de Champigny et à proximité immédiate des espaces impactés. Il doit permettre l'accueil des espèces cibles faisant l'objet de cette demande de dérogation.

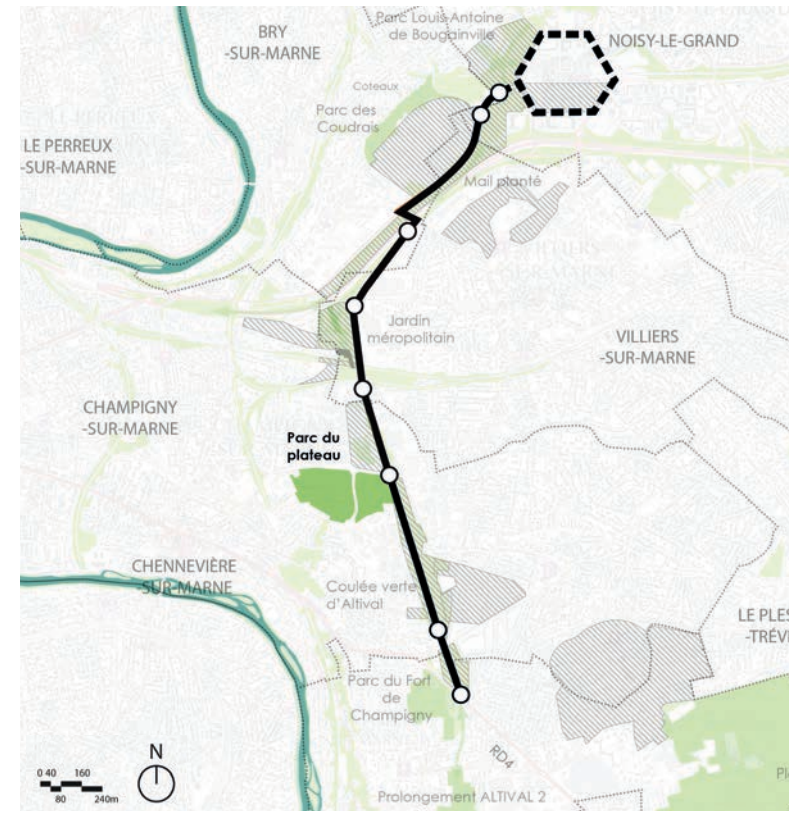
La programmation écologique de l'aménagement de ce site prévoit la création et la renaturation d'habitats favorables aux espèces cibles qui seront détruits par le projet.

Le projet de la ligne 15 du Métro du Grand Paris a nécessité la destruction d'une partie des emprises du Parc qui seront remise à l'état initial qui était une pelouse urbaine obstinément tondue, parse-

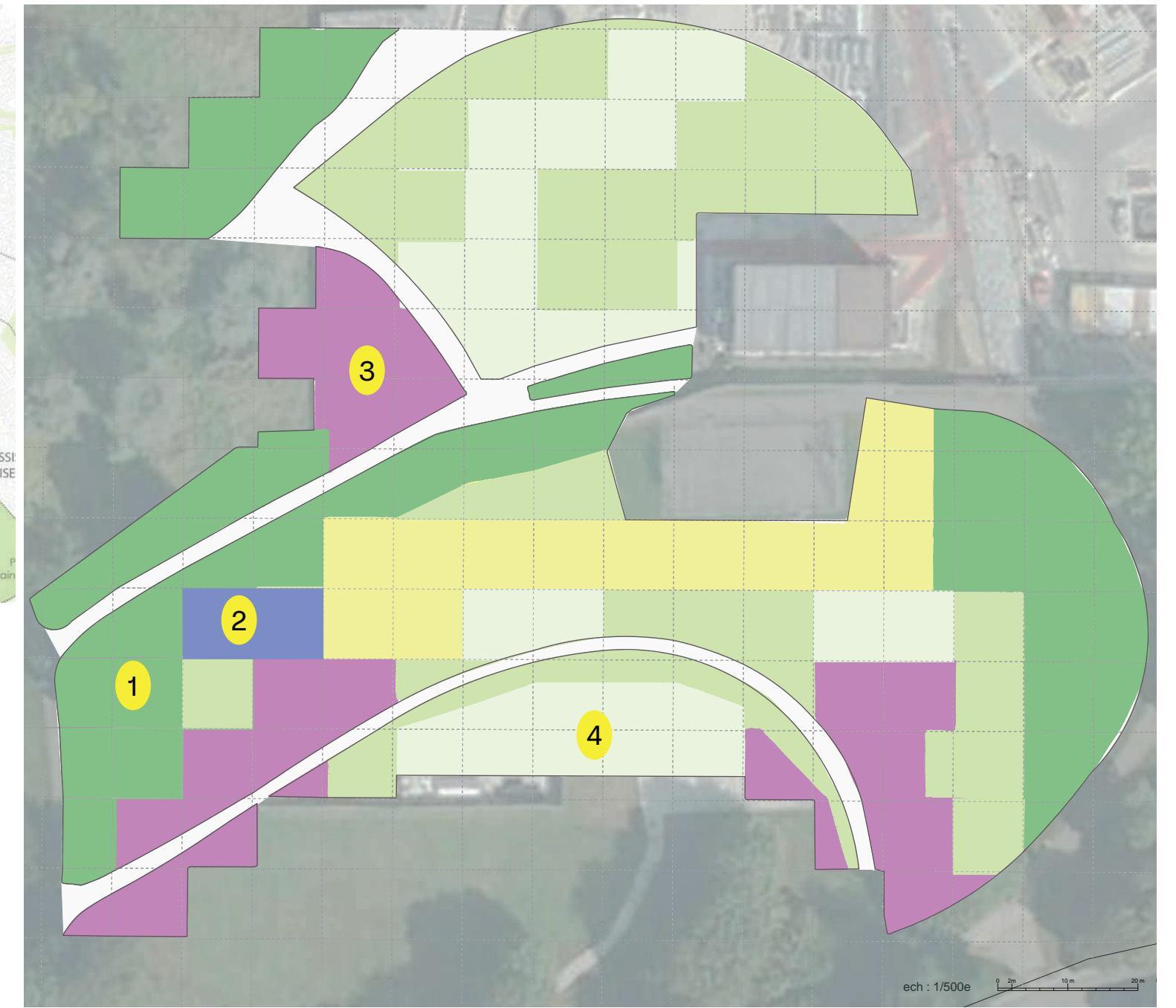
mée de rares arbres. C'est sur ce site au l'espace de compensation prendra place.

Le projet est établi sous forme de schéma de principe. Ce schéma est composé de 6 modules : arboré, arbustif, herbacé, la friche, le verger et la mare temporaire. Chaque module est représenté par un pixel de 10 mètres sur 10 mètres, sur une surface totale de 1,1 hectares.

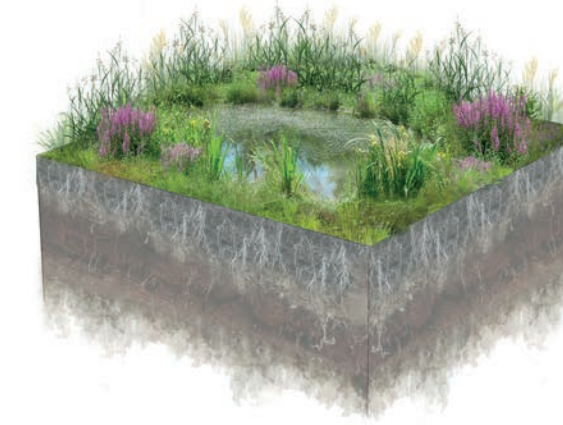
Ce programme permet, au-delà de strictement compenser les surfaces d'habitats détruits, de renaturer le parc du Plateau en intégrant une vraie logique d'écosystèmes en multipliant les situations de lisières étagées.



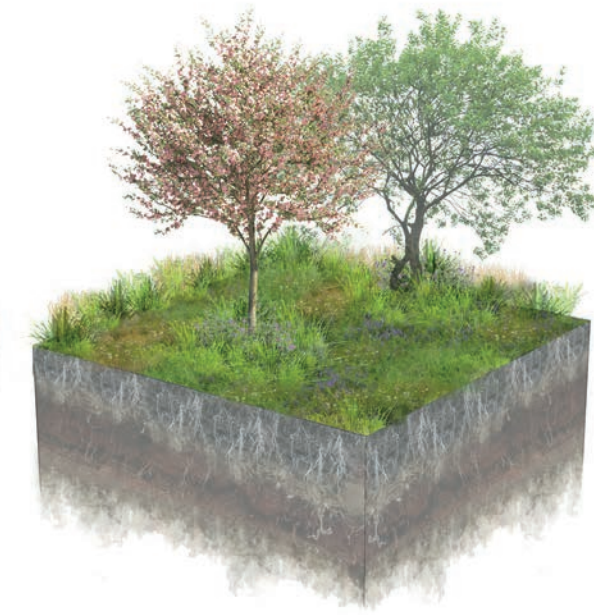
- Module arbustif - Surface totale : 3050 m²
- Module arboré - Surface totale : 2970 m²
- Module herbacées - Surface totale : 1900 m²
- Module friche - Surface totale : 1145 m²
- Module mare - Surface totale : 200 m²
- Module verger - Surface totale : 1700 m²



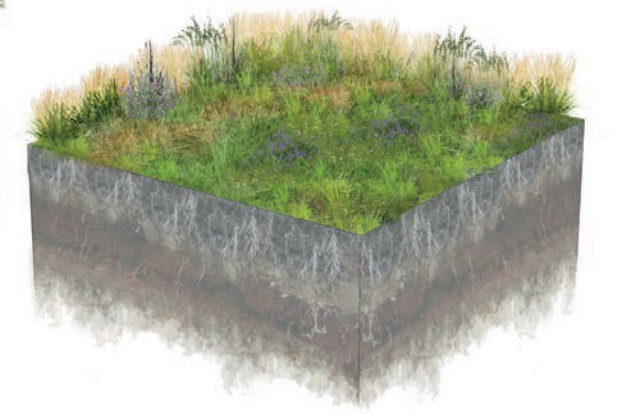
1 Module Arboré



2 Module Mare temporaire



3 Module Verger

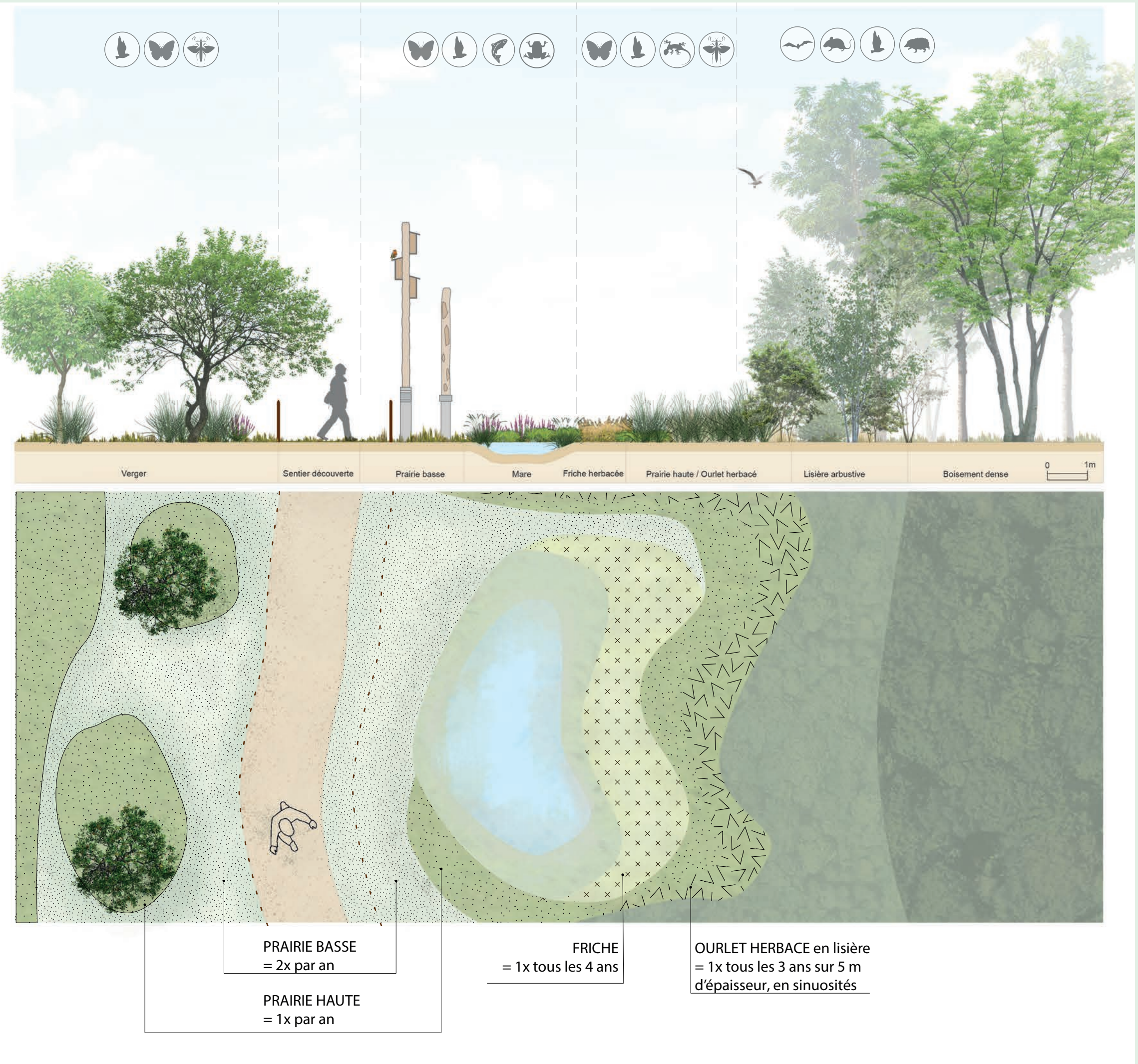


4 Module Herbacé

- LIEU  
Champigny (94)
- MAÎTRISE D'OUVRAGE  
CD 94
- EQUIPE  
L'Anton et Associés,  
Paysagiste-Urbaniste (mandataire),  
Trans-Faire écologues et  
développement durable
- MISSION  
Programmation écologique /  
Rédaction d'une note méthodologique  
et d'un support de rédaction du DCE
- COÛT DES TRAVAUX  
265 K € HT Aménagements  
224 K € HT Gestion sur 30 ans
- SUPERFICIE  
1.1 ha d'espaces naturels

- DATES  
Études 2023  
Travaux 2024-2025





→ La réalisation de cette mesure de compensation selon le schéma de principe va permettre une vraie plus-value écologique à l'échelle du parc du Plateau, ainsi qu'à l'échelle locale.

La réalisation de la mesure de compensation va donner lieu à un enrichissement et une diversification des habitats naturels du parc, à ce jour presque uniformément composés de pelouses plus ou moins arborées. La palette végétale est constituées d'espèces horticoles avec des pelouses urbaines intensivement tondues.

La création de vergers, de friches herbacées, de massifs boisés avec lisières arbustives et d'une mare temporaire va permettre d'attirer de nombreuses espèces au sein du parc. Cette diversification permettra aux espèces, et notamment aux espèces cibles, de réaliser leur cycle de vie au sein du parc.

À l'échelle locale, le parc constitue un des rares réservoirs présentant un potentiel d'accueil pour la biodiversité. En renforçant ce potentiel d'accueil par une diversification d'habitats, la mesure de compensation permet un gain de fonctionnalités et de continuités écologiques, par rapport à l'état initial. Elle vient consolider ce potentiel d'accueil pour la biodiversité au sein d'un environnement très urbanisé.

